



## Bienvenue à l'Ecole Maternelle « Le Petit Poucet »

Cette plaquette est destinée à vous  
faciliter la vie dans notre école

Conservez-la pendant toute la scolarité  
maternelle de votre enfant



**ECOLE MATERNELLE  
« LE PETIT POUCE »  
01360 BELIGNEUX**

☎ 04 78 06 46 70

✉ [ce.0011228e@ac-lyon](mailto:ce.0011228e@ac-lyon)



### HORAIRES ECOLE

|                                    |                     |                              |
|------------------------------------|---------------------|------------------------------|
| Lundi, Mardi, Jeudi et<br>Vendredi | Matin<br>Après-midi | 08h20 à 12h00<br>13h30 à 16h |
|------------------------------------|---------------------|------------------------------|

Ouverture des portes : 8h20, 11h50, 13h20 et 16h

### VIE QUOTIDIENNE

Pour qu'elle soit la plus agréable possible, voici quelques  
précisions utiles :

#### Quelques gestes en arrivant à l'école

Avant d'entrer en classe, nous vous demandons d'aider  
votre enfant :

- ▶ À passer aux toilettes,
- ▶ À se déshabiller,
- ▶ À mettre ses chaussures.

Ces quelques minutes sont importantes pour instituer un  
rythme et assurer une bonne transition entre famille et  
école.

#### Marquage des vêtements

Les enfants ne reconnaissent pas toujours leurs vêtements.  
Pour éviter les disparitions désagréables, nous vous  
demandons de marquer leurs vêtements et leurs  
chaussures de façon indélébile.

#### Lutte contre les poux

Une surveillance fréquente est indispensable. Prévenir la  
maîtresse dès l'apparition des lentes. Soignez  
immédiatement l'enfant et la literie, les sièges automobiles,  
les coussins...

### LIAISON ENSEIGNANTS/PARENTS

Les informations concernant l'école, la cantine, la garderie, le bus  
et le Sou des écoles sont transmises aux familles par  
l'intermédiaire d'un **cahier de correspondance**.

Il doit impérativement être **signé et rapporté** à l'école dans les  
plus **brefs délais**.

Vous pouvez également utiliser ce cahier pour indiquer aux  
enseignantes des informations importantes (bus, cantine,  
garderie, absences...).

### FOURNITURES POUR L'ANNEE

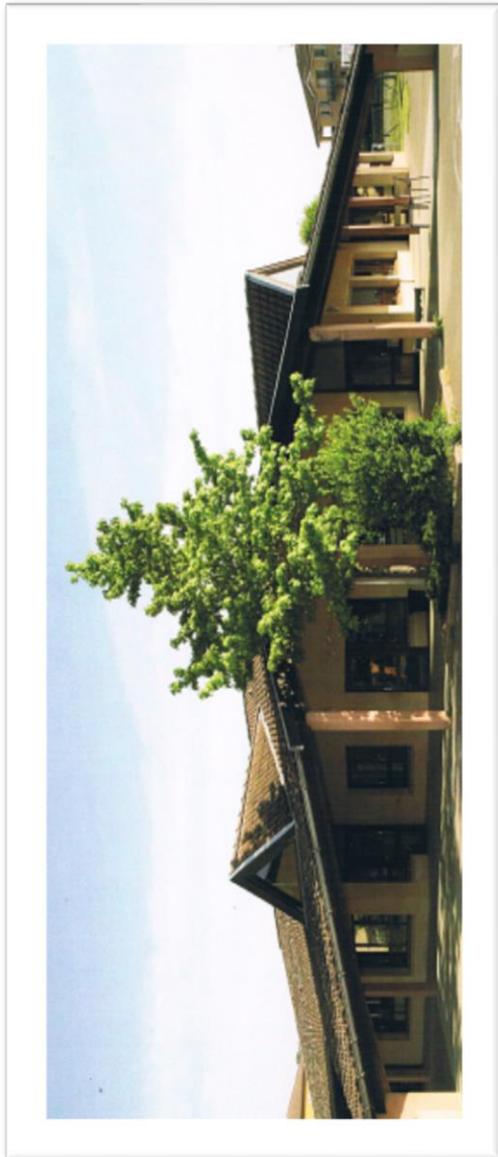
- ▶ Une paire de chaussons (avec des **semelles blanches**).
- ▶ Une boîte de mouchoirs en papier.
- ▶ Un gobelet en plastique rigide.
- ▶ Un change complet.

#### **IMPORTANT :**

Lorsqu'un enfant a été changé, nous retourner rapidement les  
vêtements **lavés et propres**.

### CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES Académie de Lyon 2020-2021

|  |   |                          |
|--|---|--------------------------|
| <b>PRERENTREE DES ENSEIGNANTS</b>  |   | <b>LUNDI 31/08/2020</b>  |
| <b>RENTREE SCOLAIRE DES ELEVES</b><br>          |   | <b>MARDI 01/09/2020</b>  |
| <b>VACANCES DE LA<br/>TOUSSAINT</b><br>         | <b>FIN DES COURS</b>  | <b>SAMEDI 17/10/2020</b> |
|  | <b>REPRISE DES COURS</b>  | <b>LUNDI 02/11/2020</b>  |
| <b>VACANCES DE<br/>NÖEL</b><br>                | <b>FIN DES COURS</b>  | <b>SAMEDI 19/12/2020</b> |
|  | <b>REPRISE DES COURS</b>  | <b>LUNDI 04/01/2021</b>  |
| <b>VACANCES<br/>D'HIVER</b><br>               | <b>FIN DES COURS</b>  | <b>SAMEDI 06/02/2021</b> |
|  | <b>REPRISE DES COURS</b>  | <b>LUNDI 22/02/2021</b>  |
| <b>VACANCES DE<br/>PRINTEMPS</b><br>          | <b>FIN DES COURS</b>  | <b>SAMEDI 10/04/2021</b> |
|  | <b>REPRISE DES COURS</b>  | <b>LUNDI 26/04/2021</b>  |
|  | <b>PONT DE L'ASCENSION DU MERCREDI 12<br/>MAI AU LUNDI 17 MAI</b> |                          |
| <b>VACANCES D'ETE</b><br><br>Bonnes vacances! | <b>FIN DES COURS</b>  | <b>MARDI 06/07/2021</b>  |



ECOLE MATERNELLE « LE PETIT POUCKET » BELIGNEUX

## ASSOCIATIONS PERISCOLAIRES

### SCIC LES AIN'TREPIDES

#### Restaurant scolaire et accueil périscolaire

##### Accueil périscolaire :

- ▶ Matin :  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 7h30 à 8h30
- ▶ Soir :  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi soir de 16h à 18h30

#### PERMANENCES ADMINISTRATIVES

Contact : 04 78 06 38 20 ou [aintrepides@orange.fr](mailto:aintrepides@orange.fr)

Site @ [www.aintrepides.onlc.fr](http://www.aintrepides.onlc.fr)

- Mardi de 9h à 10h30
- Jeudi de 9h à 10h30

### SOU DES ECOLES

Association loi 1901 qui organise différentes manifestations afin de recueillir des fonds destinés à financer des activités spécifiques (sorties, spectacles...).

**PRESIDENTE** : Madame CREPET

☎ [soudesecoles.beligneux@gmail.com](mailto:soudesecoles.beligneux@gmail.com)

### CENTRE DE LOISIRS LES LONES

▶ ☎ 06 98 25 38 16 - ☎ [leslones@hotmail.fr](mailto:leslones@hotmail.fr)

### RELAIS NOUNOU

#### Le RAM Les P'tits MatAin

- ▶ Permanence téléphonique : lundi, mardi, jeudi de 16h à 18h et vendredi de 13h à 15h30.
- ☎ 06 16 88 47 61 - ☎ [lesptitsmatainduram@gmail.com](mailto:lesptitsmatainduram@gmail.com)

### BUS

Première inscription [www.transportscolaire.ain.fr](http://www.transportscolaire.ain.fr)

## SANTE - SECURITE

### MEDICAMENTS

Aucun médicament ne peut être administré à l'école. Seul un parent peut donner le médicament à l'enfant, conformément au texte officiel du 6 janvier 2000, car nous n'avons pas d'infirmière à l'école.

Pour des raisons de sécurité, aucun médicament ne pourra être laissé dans le sac de l'enfant.

Pour laisser un médicament à l'école, il faut rédiger un PAI avec le médecin scolaire et uniquement en cas de maladie chronique (asthme par exemple) ou bien d'allergies.

Un enfant malade ne peut être à l'école. **En cas de maladie contagieuse, un certificat de reprise établi par le médecin est nécessaire.**

### OBJETS PERSONNELS

En dehors du « doudou » habituel, tous les objets personnels sont à éviter. Les objets dangereux du type billes, allumettes, briquets sont interdits.

Les bijoux, particulièrement les boucles d'oreilles et chaînes, peuvent occasionner des accidents par accrochage et sont souvent sources d'ennui en cas de perte.

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité, les chiens ne sont pas admis dans la cour de l'école, mêmes tenus en laisse.

Nous demandons aux parents fumeurs de ne pas fumer à partir du moment où ils ont pénétré dans le périmètre scolaire.

### ASSURANCE INDIVIDUELLE

L'assurance scolaire (**responsabilité civile**) est obligatoire. L'assurance « **individuelle accident** » est **nécessaire pour les sorties scolaires.**

Vous devez fournir une **attestation où figurent les deux mentions RESPONSABILITE CIVILE et INDIVIDUELLE ACCIDENT** sans laquelle nous ne pourrions pas emmener votre enfant lors des sorties que nous organisons.